POURQUOI VOTER SPS-CEA ?

1. Après la catégorie B ?



Revendiquée depuis notre création, c'est une étape. Depuis plus de vingt ans, nous défendons un statut à la hauteur du métier : sécurité, prévention, gestion des incidents, renseignement et, pour certains, missions armées à l'extérieur.

2. Qu'est-ce qui change pour nos carrières ?



Deux filières : expertise et encadrement. Fusion des grades de surveillant, brigadier et brigadier-chef expert, et fusion des grades de brigadier-chef et major d'encadrement.

3. Et l'avancement ?



Brigadier-chef expert à l'ancienneté dès 12 ans de carrière, sans RAEP. Passage automatique de brigadier-chef encadrement à major encadrement à l'échelon 7.

4. Et pour l'encadrement ?



Une grille indiciaire spécifique, une évolution statutaire et une reconnaissance durable dans la rémunération et la retraite. Il faut valoriser l'expérience, l'engagement et les responsabilités dans toutes les filières, missions spécialisées comprises.

5. Et les collègues ultramarins ?



Nous demandons une concertation interministérielle pour étudier l'extension ou l'adaptation de la prime spécifique d'installation : Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon et Nouvelle-Calédonie.

6. Que demandez-vous sur la PSS ?



Ouvrir des négociations pour porter la prime de sujétions spéciales à 35 %. Surpopulation, violences et risques professionnels justifient cette hausse, qui doit accompagner les évolutions statutaires et indicaires.

7. Pourquoi Policier Pénitentiaire ?



pour un rétablissement d'une autorité pleine et entière, ainsi qu'une juste reconnaissance salariale qui reflète la réalité de nos compétences, l'ampleur de nos responsabilités et les risques, auxquels nous sommes exposés au quotidien.



Pour une rémunération juste, des carrières accessibles et l'égalité de traitement, je vote SPS-CEA !

www.sps-cea.fr